

Charte pour la rencontre poète-élèves du 2nd degré dans le cadre de La 39^e Semaine de la poésie

L'entrée des arts et plus spécifiquement de la poésie à l'école, institutionnalisée par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports et le Ministère de la Culture, encourage le partenariat entre enseignants, acteurs culturels et poètes en vue de sensibiliser les élèves à l'usage poétique de la langue.

Toute intervention d'un poète dans un groupe est différente d'une autre, ainsi, chaque rencontre est-elle unique. En conséquence, les échanges ne sont pas codifiés de manière rigide, mais installés dans des conditions de réussite.

Pour préparer la rencontre

Tout enseignant doit être au moins lecteur de poèmes pour lui-même et pour ses élèves. La fréquentation de différentes écritures à travers la lecture de textes choisis et diversifiés, vise une optique de plaisir, de partage. Au plus tard début janvier, l'établissement comme le poète reçoit un courrier mentionnant l'identité du poète ou de l'école, le nombre de classes retenues ainsi que les éléments biographiques et bibliographiques du poète invité.

- ✓ L'enseignant se concerta avec le poète à propos des attentes réciproques pour ce travail en partenariat.
- ✓ Des échanges de courriels, de courriers, d'écrits ou de dessins, de photos, de supports audio et vidéo... des élèves avec le poète favorisent les premières prises de contact, diverses questions peuvent y être jointes.
- ✓ L'enseignant se procure en librairie, ou en bibliothèque, les ouvrages du poète invité et choisit les plus accessibles à la classe d'âge concernée. La bibliothèque de l'école, la bibliothèque municipale et/ou la bibliothèque communautaire profitent de l'occasion pour s'enrichir de quelques ouvrages de l'auteur. L'enseignant bâtit un projet et fait circuler les livres afin qu'ils soient vus, touchés, lus par les élèves.

En cas de difficulté pédagogique ou d'organisation, nous vous demandons de nous prévenir le plus rapidement possible (adéquation difficile entre l'écriture du poète et le niveau de lecture des élèves, absence de réponse à un courrier...).

NB : Le montant de l'adhésion (obligatoire) est fixé à 25€ par établissement.

Le moment de la rencontre

- ✓ Le lieu est accueillant pour partager ce moment de convivialité.
- ✓ Chaque rencontre se fait avec un groupe à effectif limité à celui **d'une classe**, pour que le dialogue soit le plus enrichissant possible pour tous.
- ✓ C'est un moment d'échange entre les élèves, l'enseignant et le poète autour de leur regard sur le monde, de leur questionnement sur l'écriture, de leur réception de l'œuvre, ...
Les questions autour de la biographie du poète auront été posées au cours de la correspondance préparatoire, et la rencontre sera axée sur l'écriture du poète et parfois le lien entre son écriture et sa vie.

L'enseignant est garant de la qualité de la rencontre, c'est lui qui en est l'animateur.

- ✓ Un temps de pause est souhaitable pour le poète entre deux rencontres.

✓ Pour le poète, de manière optimale, 3 rencontres par jour, dont on veillera à respecter la durée : **cycles I et II de ½ heure à ¾ d'heure, cycle III collège et lycée 1h, université de 1h30 à 2h.**

✓ Les modalités de transport et de restauration sont prévues avec rigueur entre les établissements. Les déplacements, les repas partagés avec le ou les adultes au restaurant ou à la maison, sont bien souvent des moments informels d'échanges d'une grande richesse. **En dernier recours, s'il ne vous était pas possible d'assurer l'acheminement du poète et/ou sa pause déjeuner, les frais engagés par La Semaine de la poésie pour y pallier vous seront facturés (voir engagement au respect de la charte).**

Les prolongements

La venue du poète doit permettre une sensibilisation accrue au langage poétique, inciter à la lecture de poèmes, pour soi, pour les autres, en affinant la qualité d'expression, et, éventuellement inciter à l'écriture d'un recueil, donner à voir une exposition, un spectacle-lecture.

Des échanges avec le poète peuvent se poursuivre après la rencontre.

Engagement de prise en charge matérielle et financière

La Semaine de la Poésie	Etablissement accueillant le poète
<ul style="list-style-type: none">▮ Rémunération des auteurs▮ Hébergement▮ Restauration du soir▮ Frais de transport du poète (domicile/Clermont/domicile)▮ Accompagnement pédagogique pour les projets	<ul style="list-style-type: none">▮ Adhésion obligatoire à l'association La Semaine de la poésie : 25€ par établissement.▮ Déplacements (du lieu d'hébergement à l'établissement, d'un établissement à un autre, retour à Clermont)▮ Repas de midi en se coordonnant avec les autres établissements accueillant le poète le même jour▮ Mise à disposition des recueils dans la classe▮ Règlement des droits d'auteur via le Pass' Culture en coordination avec La Semaine de la poésie (forfaits 2026 : 180€ pour 1 rencontre, 350€ pour 2 rencontres, 520€ pour 3 rencontres)